

Compte administratif 2023 du budget principal

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
23	13	15
Date de convocation		
22 mars 2024		
Secrétaire de séance		
Cyril QUIOT		

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Christian ALEX

Ont donné procuration : Éric ORTIZ à Jean-Marie FOURNIER, Sébastien ANDEVERT à Catherine CLIMENT

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

\*\*\*

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Considérant les inscriptions de crédits approuvées lors de l'adoption des budgets de l'exercice 2023, les conditions d'exécution et les résultats constatés au compte administratif de la commune sont présentés par chapitres.

Le compte administratif retrace les opérations exclusivement budgétaires réalisées par l'ordonnateur, c'est-à-dire le maire, en exécution des décisions du Conseil Municipal ; il présente, comme le compte de gestion, un état de consommation des crédits, le solde des écritures, et les résultats de l'exercice.

Les comptes par chapitres se présentent ainsi :

CHAPITRES		REALISES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 055 628,64
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 363 824,60
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	31 695,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	250 604,95
66	CHARGES FINANCIERES	70 766,73
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	101 537,70
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>2 874 057,62</b>
<b>RECETTES</b>		
013	ATTENUATION DE CHARGES	33 621,60
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	181 202,51
73	IMPOTS ET TAXES	2 362 233,30
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	729 064,29
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	51 231,15
76	PRODUITS FINANCIERS	6,43
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 896,73
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>3 365 256,01</b>

INVESTISSEMENT		
<b>DEPENSES</b>		
16	EMPRUNTS ET DETTE	177 853,48
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 412,17
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	274 087,38
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	191 215,08
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>679 568,11</b>
<b>RECETTES</b>		
10	DOTATIONS	702 526,84
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	53 624,24
16	EMPRUNTS	1 000 330,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	101 537,70
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 858 018,78</b>

Ces écritures sont conformes à celles du compte de gestion et l'on retrouve donc les mêmes résultats comptables :

CG BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTAT EXERCICE	1 178 450,67	491 198,39	<b>1 669 649,06</b>
RESULTAT CLOTURE 2022	-62 927,76	549 196,48	<b>486 268,72</b>
AFFECTATION RESULTAT		- 549 196,48	
RESULTAT DE CLOTURE	1 115 522,91	491 198,39	<b>1 606 721,30</b>

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, ne peut pas prendre part au vote du compte administratif.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu l'exécution budgétaire 2023,  
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

## DECIDE

Dans un premier temps, à l'unanimité :

1. De désigner Madame Catherine CLIMENT, 1<sup>ère</sup> adjointe, en qualité de présidente de séance en remplacement de Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif 2023.

Dans un second temps, sous la présidence de Madame CLIMENT, hors la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, soit 13 voix pour :

2. D'approuver le compte administratif 2023 du budget principal.

Le Secrétaire de séance,  
Cyril QUIOT




Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER

